

Avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité Ville de Saguenay

Scrutin du	2019	12	15
année	mois	jour	

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Madame Caroline Dion, présidente d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- avoir 18 ans le :

2019	12	15
année	mois	jour
- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2019	10	28
année	mois	jour

 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le :

2019	10	28
année	mois	jour
- avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le :

2019	11	30
année	mois	jour

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- avoir 18 ans le :

2019	12	15
année	mois	jour
- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2019	10	28
année	mois	jour

 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le :

2019	10	28
année	mois	jour
- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le :

2019	10	28
année	mois	jour
- avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le :

2019	11	30
année	mois	jour

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le**

2019	11	30
année	mois	jour

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

➔ **Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection et sur le site internet à <https://elections.saguenay.ca/>. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la présidente d'élection.

Madame Caroline Dion 418 697-1331
2655, Boulevard Du Royaume, Local 270, Jonquière (Qc) G7S 4S9

Donné à Ville de Saguenay, le 28 octobre 2019
Caroline Dion, présidente d'élection

* Le jour du scrutin.

** Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

*** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.